VERESCENCE

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Index Egalité Professionnelle F/H 2018

***Puteaux, le 30 août 2019 –*** *La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 (dite loi "Avenir professionnel") complétée par le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019 impose aux employeurs un dispositif d'évaluation des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, conduisant à une notation sociale publique de l'entreprise et, pour celles dans lesquelles les écarts sont excessifs, l'obligation de mettre en œuvre des mesures correctives (articles L 1142-7 à 10 du Code du travail).*

Les résultats obtenus pour chacun de nos sites sont les suivants :

**VERESCENCE France : 85 /100**
**VERESCENCE Somme : 89 /100**
**VERESCENCE Orne : 64 /100**

Ces résultats témoignent de l'engagement de VERESCENCE à poursuivre une politique volontariste en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Société. Cet engagement concerne tous les sites. Le score du site VERESCENCE Orne est inférieur car nous avons en 2018 volontairement mis en œuvre des augmentations et des promotions importantes sur des ateliers où la population féminine était moins représentée. Les actions menées sur le site de VERESCENCE Orne en 2019 porteront notre index au-dessus des 75 points.

Au travers de sa politique RSE, VERESCENCE attache une attention toute particulière à la diversité et à l'égalité des chances.
C'est l'un des axes importants de notre pilier « People First ».

VERESCENCE s'engage à poursuivre ses actions et à respecter une équité de traitement en termes d'augmentation salariale et de promotion interne, tout en renforçant la mixité Femmes / Hommes à tous les niveaux de l'entreprise.